

Mercer, Jennifer

From: Raymond Gauthier [REDACTED]
Sent: Saturday, March 26, 2011 10:02 PM
To: Information
Subject: Commentaire
Attachments: Il était une fois un jardin..pdf

À qui de droit,

Relativement à l'ébauche de document d'orientation dans le cadre de l'évaluation environnementale d'un puits exploratoire projeté par Corridor Resources Inc., en vertu du permis d'exploration (EL) 1105 (gisement Old Harry), situé dans le golfe du Saint-Laurent, au large de Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez trouver ci-joint un commentaire provenant d'un citoyen concerné et dérangé par cette invasion du territoire au sein duquel il habite avec les siens.

Ce territoire est partagé par des communautés riveraines appartenant à cinq (5) juridictions provinciales canadiennes : Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Québec. Non seulement ces communautés n'ont pas été dûment consultées, mais elles encourent 100% des risques de dommages collatéraux inhérents à ce type d'industrie lourde lorsqu'elle s'implante en milieu fragile, sans aucun recours.

Mon document ne traduit pas toute la détresse que suscite dans nos communautés le projet de Corridor Resources, qui agit sous la juridiction d'un organisme tel l'OCTNLHE. N'empêche que la légitimité de l'Office est largement contestée par les citoyens qui ont pris connaissance des conclusions de commissions indépendantes, au Canada et aux États-Unis, dont la Commission Wells à Terre-Neuve et la National Commission on the BP Deepwater Horizon Oil Spill and Offshore Drilling aux États-Unis. En effet, comment l'OCTNLHE peut-il accomplir en toute crédibilité sa mission, comportant des mandats incompatibles les uns envers les autres, puisqu'il s'agit à la fois de promotion de projets industriels, de sécurité des travailleurs et d'application de normes environnementales ? L'Office se positionne nettement en situation de conflit d'intérêts. Cette situation est intolérable et je la dénonce.

Je vous prie donc d'enregistrer ma déposition et le document joint pour attester de mon opposition ferme à la poursuite des activités envisagées par Corridor Resources, tant et aussi longtemps que les populations des cinq (5) provinces concernées, à titre de principaux usagers ayant acquis des droits sur l'exploitation commerciale de ressources renouvelables (industries des pêches et du tourisme), n'auront pas eu l'occasion d'être dûment informées, de pouvoir discuter et décider ensemble de l'installation de toute nouvelle activité industrielle mettant à risque l'intégrité et le renouvellement des industries déjà établies.

J'ai la conviction que c'est en amont que l'on doit traiter les risques. Or, ces risques ne sont pas suffisamment documentés scientifiquement pour permettre à quelque autorité que ce soit de décider en connaissance de cause. J'invoque donc le principe de précaution tel que défini dans la loi sur le Développement durable du Québec <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>> :

« précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement; »

Agréez l'expression de mes sentiments distingués,

Raymond Gauthier

Une histoire de grand-père

Il était une fois un jardin...

Cinq villages voisins étaient établis tout autour d'un magnifique territoire qui leur servait d'espace commun et où chacun, de concert avec les autres, avait la possibilité d'occuper des parcelles de terre à des fins de jardinage. Un espace de jardins communautaires, quoi.

Entre les parcelles de chacun des villages, point de clôture : tout se passait à aire ouverte, même si un partage du territoire entre les partenaires avait été convenu à l'amiable pour que chaque habitant des différents villages ait le loisir de disposer de son espace délimité en le cultivant.

Des oiseaux et des abeilles se déplaçaient librement et contribuaient ainsi à la pollinisation, tantôt d'un potager, tantôt d'un verger, tantôt d'un massif fleuri. Il y avait même des espaces sauvages, non cultivés. Cette façon d'occuper ce territoire commun durait depuis des siècles, dans une harmonie relative, et chacun des villages y trouvait son compte. Ou du moins ses habitants cherchaient à tirer leur épingle du jeu, pour assurer leur subsistance et même prospérer. Les produits de leurs récoltes et à valeur ajoutées étaient fort réputés, même dans des régions très éloignées, pour leur fraîcheur et leur qualité exceptionnelle. Ce qui permettait aux occupants d'apprécier leur milieu de vie et de vouloir continuer à y vivre et à développer de façon durable une variété de produits renouvelables à chaque saison.

Puis un jour, des rumeurs se mirent à circuler à l'effet qu'il pourrait être avantageux d'ajouter à la culture de produits agricoles l'élevage de chèvres en liberté, tel que cela se pratiquait justement dans une contrée voisine, beaucoup plus spacieuse celle-là : une grande plaine à perte de vue. L'un ou l'autre des cinq villages en parlait de plus en plus et projetait d'implanter des chèvres dans les espaces qui lui étaient permis de cultiver. Question de créer plus de richesse.

Un jour, l'un des cinq villages, plus astucieux que ses partenaires de l'espace commun, décide, sans les consulter, d'introduire dans son propre jardin une première chèvre afin de tester le terrain. Oh, juste pour voir si l'expérience en vaut la peine. En apprenant cela, l'autre village qui avait parlé du projet en premier, n'était pas content du tout : « On nous a volé notre idée », clamaient ses dirigeants. La bisbille ne faisait que commencer. « Si eux autres peuvent le faire, pourquoi nous autres on ne le ferait pas ? ».

Alors une première chèvre fut introduite, sous prétexte de brouter juste les mauvaises herbes dans les potagers du village développeur. Je ne sais pas pourquoi – mais c'est comme ça dans les histoires –, sur le territoire des jardins communautaires les lopins de terre désignés n'était pas clôturés, comme je l'ai déjà dit.

L'histoire ne dit pas ce qui est arrivé par la suite, si la chèvre en question est demeurée docilement à brouter dans les limites prévues, ni si l'élevage de chèvres en liberté a pris son essor. Ce bout d'histoire n'est pas encore écrit. À suivre.

Raymond Gauthier
Citoyen madelinot
26 mars 2011

